Droit administratif 2

Infos pratiques

- **ECTS** : 4.5
- **Nombre d'heures** : 45.0
- **Période de l'année** : Enseignement quatrième semestre
- **Méthodes d'enseignement** : En présence
- **Forme d'enseignement** : Cours magistral et Travaux dirigés
- **Ouvert aux étudiants en échange** : Oui
- **Composante** : Droit et science politique
- **Code ELP** : 5J4DDA2T

Présentation

Le deuxième semestre porte sur les moyens juridiques de l'administration et le contrôle de l'administration. Sont ainsi étudiés les actes administratifs (actes unilatéraux et contrats) ainsi que le contrôle administratif et juridictionnel sous le prisme des rapports entre l'administration et le juge (pouvoir discrétionnaire et compétence liée). . Le contrôle renvoie également à la question de la responsabilité de la puissance publique.

Évaluation

SESSION 1
Régime standard : Contrôle continu, dont écrit 3h
Régime dérogatoire : Ecrit, 3h
SESSION 2
Ecrit, 3h